



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2026 121

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE**

**FOURNITURE D'UN OUTIL DE GESTION DE BILLETTERIE ET DE CONTROLE D'ACCES  
POUR LES SITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE  
SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Vu la décision n°2021/477 en date du 30 août 2021, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un marché ayant pour objet la fourniture d'un outil de gestion, de billetterie et de contrôle d'accès pour les sites de la Communauté d'Agglomération avec la société SLH CONTROL, ayant son siège social à Peltre (57245), 3A rue du Jardin d'Ecosse, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification,

Considérant que le marché signé avec la société SLH CONTROL s'est terminé le 28 octobre 2025,

Considérant qu'il est indispensable d'assurer l'évolution, l'assistance et la maintenance de la solution afin de garantir sans interruption la continuité de l'utilisation du logiciel et des équipements pour les services de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-3.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché avec la société SLH CONTROL ayant son siège social à Peltre (57245), 3A rue du Jardin d'Ecosse pour un montant de 8 302,85 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un marché ayant pour objet l'évolution, l'assistance et la maintenance de la solution de billetterie et de contrôle d'accès avec la société SLH CONTROL ayant son siège social à Peltre (57245), 3A rue du Jardin d'Ecosse pour un montant de 8 302,85 € HT pour une durée de 3 mois à compter de sa date de notification afin de garantir sans interruption la continuité de l'utilisation de la solution par les services de la Communauté d'Agglomération.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**17 FEV. 2026**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DEPAEUW Didier**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **18 FEV. 2026**

Et de la publication le : **18 FEV. 2026**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DEPAEUW Didier**